

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 juin 2025 à 20h00

PRÉSENTS : MM. CHARTRAIN Delphine, CHÉTIF Evelyne, COUTEAU Patricia, DESENFANT Yann, JOFFRE Maëva, LALUQUE Jacques, LEBOEUF Marie-Françoise, PION Emmanuel

Secrétaire de séance : JOFFRE Maëva

Auxiliaire de séance : WEISS Damien

La séance est ouverte à 20h11

Ordre du jour :

- Compte-rendu du conseil du 14.04.2025
 - Le Conseil valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.
- Point budgétaire
 - Bien que maîtrisées, les dépenses de fonctionnement atteignent 119 681.24€, pour des recettes réelles de 83 270.33€. Même s'il faut nuancer ces chiffres par le fait que plusieurs dépenses significatives sont effectuées en début d'année, la vigilance reste de mise.
 - Une plus-value est à attendre au niveau des travaux de l'église concernant la sacristie. Elle sera partiellement compensée par les moins-values accumulées jusqu'ici, évaluées entre 5 000 et 10 000 €.
 - Les 30 000€ de fonds FEDER sollicités pour les travaux de l'église ne peuvent être obtenus, en vertu du règlement européen qui impose 20% d'autofinancement une fois les aides privées déduites. En revanche, le service instructeur de la Région préconise de solliciter de manière autonome ce même fonds pour tout avenant, qu'il pourra financer à hauteur de 80%.
- Décision modificative
 - Suite à leur imputation erronée en 2024 sur le compte 213, les travaux de l'église ont été repris en restes à réaliser sur le même compte, quand, dans le même temps, ils étaient imputés correctement sur le 231 au moment du vote du budget. Il en va de même pour les subventions devant les financer. En résulte un budget d'investissement d'un million d'euros, et en déséquilibre. Une décision modificative est nécessaire pour corriger ce doublon. Le Conseil la vote à l'unanimité.
- Avenir service voirie Evolis
 - Madame le Maire et madame Chartrain ont assisté à une réunion d'information sur le service voirie d'Evolis. Celui-ci est déficitaire de plus de 1 000 000 €, là où Evolis dans son ensemble est déficitaire de 400 000 €. Un audit a établi que le service concerné ne peut continuer sans changement.
 - Evolis étant un syndicat, ses employés sont à la charge des communes membres. Le service voirie emploie 25 équivalents temps plein, et monte jusqu'à 34 selon la saisonnalité.
 - Evolis demande aux communes membres de choisir parmi 4 possibilités (les chiffres sont spécifiques à Lizières et dépendent du kilométrage de voirie transférée) :
 - Position statu-quo amélioré : la plus proche du fonctionnement actuel, mais risque de ne pas absorber le déficit. Chaque commune contribue annuellement à hauteur de 2603€, dont 1541€ servent à financer le syndicat, 1041 € sont mis de côté pour travaux. Il faut réaliser respectivement 4164 € ou 2082 € de travaux pour consommer ce préfinancement.
 - Gestion syndicale standard : contribution annuelle de 1639 € de financement du syndicat, avec réalisation d'une planification multi-annuelle des travaux. Préfinancement de 1041 comme sur l'hypothèse précédente.
 - Retrait du syndicat : la commune quitte le syndicat, et doit s'acquitter sur 2025 de 8 175€.

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

- Dissolution du syndicat : les agents d'Evolis étant fonctionnaires territoriaux, il s doivent être reclassés par le syndicat. Les communes membres devraient s'acquitter de 14 745€ répartis sur la période de 2026 à 2028.
 - Mme Chartrain souligne que ces données restent dépendantes du choix des autres communes, qui est inconnu à cet instant. Plus de communes quittent le syndicat, plus la charge à porter reste lourde pour les communes restantes. Elle calcule qu'en cas de retrait, il serait nécessaire de réaliser un exercice blanc au regard du PATA afin d'absorber le coût de retrait.
 - M. Pion remarque que la mauvaise gestion du service voirie est un phénomène connu depuis plusieurs années et qu'une solution a tardé à apparaître.
 - Il est rappelé que tout donne à penser que, d'ici 2 ans, la DETR pour voirie n'existera plus.
 - Le Conseil vote comme suit :
 - Statut Quo Amélioré : aucune voix
 - Gestion Syndicale : MM. Chétif et Desenfant
 - Retrait : MM. Chartrain, Couteau, Laluque, Leboeuf, Joffre et Pion
 - Dissolution : aucune voix
 - Le Conseil se prononce donc en majorité pour le retrait d'Evolis.
- PLUI
 - Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Bénévent-Grand-Bourg a arrêté le projet de PLUI, et qu'il va maintenant entrer dans une phase d'enquête publique. Elle invite les élus à se mobiliser et à mobiliser leur entourage lors de cette phase afin de faire entendre la voix des Liziérois sur les nombreuses interrogations suscitées par les restrictions de ce projet.
- Marché éclairage public
 - Mme le Maire présente les termes de l'accord-cadre d'entretien de l'éclairage public souscrit via le SDEC 23, qui est bien plus avantageux que les interventions passées (environ 150€/point lumineux, contre environ 400 € auparavant).
- Motion service radiologie
 - L'Association des Maires et Adjoints de Creuse demande au Conseil de prendre une motion dénonçant la situation du service de radiologie de Guéret, menacé de fermeture.
 - Le conseil approuve cette motion à l'unanimité.
- Changement d'école enfants Liziérois
 - Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de convention de prise en charge des frais d'école des enfants Liziérois scolarisés à Le Grand Bourg, à hauteur de 500€/enfant/an, à partir de la rentrée 2025-2026.
 - Mme Joffre souligne qu'il a été demandé à ce que la participation des communes apparaisse dans les futurs comptes-rendus de Conseil d'École de Saint Priest la Feuille.
 - Mmes Chétif, Chartrain et Joffre regrettent que la commune de Lizières soit si peu associée aux décisions et enjeux de l'école de Saint Priest la Feuille, et n'ait qu'un rôle de financeur.
- Remplacement bibliothécaire
 - Mme Naudon, la bibliothécaire qui tenait la bibliothèque communale part en retraite. Les communes de Lizières, Fursac et Grand-Bourg, qui se répartissaient les services de Mme Naudon, ont donné leur accord pour qu'elle puisse bénéficier d'une rupture conventionnelle auprès de son employeur, la Castel-Marchoise.
 - La commune de Le Grand Bourg a recruté une assistante administrative pour tenir un poste de secrétaire de mairie et la bibliothèque de Grand Bourg, et propose de la mettre à disposition de l'association Lire à la Lizières de l'Art pour 2 heures par semaine.
 - Mme le Maire est gênée par le fait que dans ce système, en cas d'absence des collègues de la nouvelle secrétaire de Grand Bourg, qu'elle devrait remplacer, la bibliothèque de Lizières aura une faible priorité, ce qui a été confirmé par le Maire de Grand Bourg. Ceci pose un problème de continuité du service public.

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)**

- Mme Chartrain demande quelles seraient les missions de cette personne. Mme le Maire précise qu'elle devrait, en plus de la permanence, informatiser la gestion de la bibliothèque, et réaliser des animations, quitte à se former.
 - Le Conseil valide à l'unanimité une mise à disposition pour 2025 envers Lire à la Lizières de l'art à raison de 2h/semaine, le mercredi de 10h à 12h, pour la fin 2025 (septembre à décembre). En effet, l'association a déjà perçu une subvention de 3 000€ cette année pour financer le poste de bibliothécaire.
 - Mme Leboeuf souligne qu'il conviendrait de réaliser un pot de départ pour Mme Naudon, afin de la remercier de ses services pendant toutes ces années.
- Modalités d'organisation du recensement 2026
- Le recensement aura lieu pour Lizières en janvier 2026. À cette occasion, il faut désigner un coordonnateur et un agent recenseur.
 - Mme le Maire propose de nommer à ces deux fonctions le secrétaire de mairie. La bonification perçue par la commune à cette occasion lui sera reversée via le RIFSEEP.
 - Le Conseil approuve à l'unanimité cette nomination.
- Informations diverses
- La perception du premier tiers de la mission Bern, ainsi que de diverses dotations, a permis de retarder le recours à la ligne de trésorerie.
 - Une Liziéroise attire l'attention du Conseil sur la vitesse excessive des véhicules qui traversent Neuville.
 - La résolution du problème de fuite de l'étang est en attente d'une visite, qui doit également expliquer pourquoi il est impossible de le vidanger.
 - L'entreprise Peyrat reste sourde aux sollicitations de la commune pour venir terminer le travail sur les lavoirs.
 - Mme le Maire va inviter la Préfète de la Creuse à visiter le chantier de l'église.
 - La commission fleurissement visitera la commune le mardi 8 à partir de 17h, pour une remise des prix le vendredi 11 à 18h30.
 - Les jeux de l'éco quartier sont installés et attendent la visite de l'organisme de contrôle pour être ouverts au public.
 - Mme le Maire annonce que la période de stage du secrétaire de mairie prendra fin le 31 juillet et consulte les membres du Conseil sur l'opportunité de le titulariser. Ceux-ci se prononcent à la majorité pour, avec 5 voix pour et 3 abstentions.

La séance est levée à 22h21

Fait à Lizières le 27 juin 2025

Le Maire

Evelyne CHÉTIF

La secrétaire de Séance

Maëva JOFFRE